

NOTE DE RENTRÉE



HORAIRES DE L'ÉCOLE

	Maternelles	CP-CM2
Matin Début de la classe	8h45	8h45
Pause méridienne	11h30/13h15	12h/13h30
Sortie des classes	16h30	16h30

Pour garantir un bon fonctionnement des classes et le respect des emplois du temps des classes, **nous demandons à ce que tous les élèves soient présents à 8h40 le matin** afin de commencer à l'heure !

Le portail sera fermé à 8h40. Les familles de maternelle qui arriveront après l'heure ne seront pas autorisées à entrer dans l'école.

EQUIPE EDUCATIVE



Chef d'établissement : Marine MOREL

Enseignante CE-CM : Marine MOREL

Et Magaly Bontemps (le mardi jusqu'au 19/05)

Enseignante Maternelles-CP : Patricia KERYJAOUEN

Enseignante ASH : Emmanuelle ROUSSEL

ASEM : Armelle JIQUELLO

Agent de service cantine et garderie : Rozenn BELLEC

ENTREES ET SORTIES

Le matin, les maternelles-CP sont conduits à l'entrée du bâtiment des maternelles où ils seront accueillis par l'enseignante.

Le soir, les familles des élèves de maternelles-CP sont invitées à récupérer leur enfant au portail en bois.

Pour la classe de CE-CM, l'accueil se fait au portail, ils restent dans la cour en attendant de se rassembler.

EFFECTIFS



	TPS PS	MS	GS	CP	CE1 CE2	CM1 CM2
Effectif par niveau	10	10	2	5	7	12
Effectif par classe	27				19	

Notre école scolarise 46 enfants.

ABSENCES

Si votre enfant manque la classe ou va manquer la classe, merci de prévenir l'école par téléphone ou par mail.

Les repas de cantine déjà commandés seront facturés

CANTINE

Les enfants consomment les repas livrés chauds par la société CONVIVIO, cuisine centrale au collège de Carnac. Pour toute allergie ou intolérance alimentaire, merci de nous avvertir.

Cette année, nous mettons en place **deux services cantine** pour permettre aux plus jeunes de déjeuner dans le calme.



11h30/12h15 : repas des maternelles avec Armelle et Rozenn

12h15/12h45: repas des Cp/CM2 avec Rozenn

Commande des repas

Pour les élèves qui mangent occasionnellement en cantine, les parents doivent inscrire leurs enfants par mail à l'école.

Les repas à l'avance, toute modification doit être signalée à la direction au plus tard le vendredi pour une absence le lundi/mardi et au plus tard le mardi pour une absence le jeudi/vendredi. Si un repas est annulé trop tard, il sera facturé.

Tarifs : **3,90 € /repas**

GARDERIE



L'accueil en garderie se fait dans la salle du couloir. Elle est assurée par Armelle Jiquello le matin et Rozenn Bellec le soir.

Matin: **à partir de 7h30**

Soir: **jusqu'à 18h**

Les Cp/Cm2 doivent commencer l'accueil en garderie par faire leurs devoirs après le gouter.

Le tarif horaire est de **4€/ heure**

(la facturation se fait au 1/4 d'heure).

Pour les moins de 6 ans, il est possible de déduire les frais de garderie sur votre feuille d'imposition, faire la demande de facture d'OGEC en fin d'année.

RELATIONS ECOLE PARENTS

Pour un soucis d'économie de temps et de papier, **toutes les informations concernant l'actualité de l'école seront envoyées par mail.**

Merci de fournir une adresse mail régulièrement consultée et de nous avvertir en cas de changement.

Les informations avec coupon-réponse et les factures sont collées dans les agendas des enfants ou remises en main propre.

En cas de question ou de remarque, n'hésitez pas à envoyer un mail:

eco56.stean.etel@enseignement-catholique.bzh



ANNIVERSAIRES



Pour les maternelles-CP, les anniversaires du mois seront fêtés en classe chaque dernier vendredi du mois. Les familles seront sollicitées pour apporter un gâteau à partager.

Les CE-CM fêteront leurs anniversaires lors de leur service de cantine.



SANTÉ HYGIENE

Si votre enfant est fébrile ou fiévreux à l'école, les parents sont contactés.

Si votre enfant est malade, essayez dans la mesure du possible de le garder ou de le faire garder.

POUX : Penser à surveiller régulièrement et dès le début de l'année la tête de vos enfants et prévenir l'école si vous constatez des poux.

En cas de traitement de longue durée (asthme...), en cas d'allergie importante, merci de prendre contact avec l'enseignante pour établir un PAI dès le début de l'année.



RÉTRIBUTIONS

La rétribution est fixée à **23€ par mois** et par enfant (gratuité 3ème enfant).

Une facture mensuelle est éditée par famille où figurent ces rétributions et les frais de cantine, de garderie et autres (activités, fournitures...)